

PIGEONNIERS ET COLOMBIERS



Pigeonnier situé à Calvignac, Bas-Quercy (Lot).

Pigeonnier à ressaut intégrant une grille d'envol en bois entre les deux parties du toit. Arêtes du toit couronnées de six épis de faîtage en pierre. Les murs en maçonnerie étaient autrefois recouverts d'un enduit plein et orné d'un bandeau badigeonné à la chaux qui servait de repère aux pigeons. Ce type de pigeonnier se trouve également dans le Haut-Quercy mais aussi surtout dans le Tarn-le-Garonne et le Gers.

Photo J.-P. Nouveau © Maisons Paysannes de France, délégation du Lot.

Le pigeonnier est un édifice ou une partie d'un bâtiment servant à abriter et élever des pigeons.



Pigeonnier à toit de chaume situé dans le Hameau de la Mare Pecquet à Aclou (27).

Photo Dominique Le Villain © Maisons Paysannes de France, délégation de l'Eure.

Autrefois privilège de la noblesse, le pigeonnier était érigé sur un domaine, isolé à proximité des châteaux ou des logis ou associés à certains bâtiments de la propriété. Son importance et ses décors symbolisaient la puissance d'un fief.



Pigeonnier de la Prade à Vic-sur-Cère;
Bâtiment de forme hexagonale aux murs de pierre reposant sur un plancher en bois. Il est juché sur six piliers en pierre chanfreinés. Les encadrements des ouvertures sont en bois. La toiture pentue est couverte de lauzes de schiste et percée sur un pan par une lucarne.

Photo Henri Sabatier © Maisons Paysannes de France, délégation du Cantal.

Selon les écrits, les époques, ou les régions, le pigeonnier peut également être appelé « colombier », « fuie », « volet » ou « volière ».

Pigeonnier et colombier sont des appellations synonymes. Antérieurement au XIX^{ème} siècle, l'habitation des pigeons était appelée « colombier », de l'ancien nom, « coulon » qui signifie pigeon. Le parler moderne a préféré le terme pigeonnier, laissant celui de colombier au langage poétique.

Les plus anciens colombiers datent des premières domestications du pigeon que l'on peut situer sans trop de précision à l'époque néolithique. Les romains possédaient de grands pigeonniers appelés *colombarium* dotés de niches aménagées dans les murs. C'est par analogie que l'on appelle du même nom les édifices mortuaires où l'on place des urnes funéraires.

Sommaire

- 1 Symbole de privilège
- 2 Diverses appellations
- 3 Architecture
 - 3.1 Différents types
 - 3.1.1 Pigeonnier à pied
 - 3.1.2 Pigeonnier sur "piliers ou solive" ou pigeonnier "à cheval"
 - 3.1.3 Pigeonnier porche
 - 3.1.4 Pigeonnier compris dans le mur d'une habitation ou d'un bâtiment agricole
 - 3.1.5 Pigeonnier tourelle
 - 3.2 Emplacement
 - 3.3 Matériaux
 - 3.4 Dispositifs de protection
 - 3.5 Ouvertures
 - 3.6 Organisation intérieure
- 4 Bibliographie
- 5 Références

Symbole de privilège

Le pigeonnier était un symbole de prestige et de rapport, considéré comme « une des pièces de la maison de campagne [apportant] le plus de profit »^[1]. Fournissant des pigeonceaux et des œufs pour la consommation du propriétaire ou pour la vente, on y récupérait aussi la colombine (déjections des pigeons riche en azote) pour l'utiliser comme engrais dans les cultures.

Avant la révolution française, le droit de colombier variait d'une province à une autre comme l'expliquait Pierre Jacquet, auteur du *Traité des fiefs*: « Rien n'est moins uniforme dans le Royaume que le droit de colombier. Il y a autant d'usages différents en cette matière qu'il y a de Provinces^[2]. »

Un droit de colombier, proscrit sur toute « terre de roture »^[3], était accordé sauf exceptions aux seigneurs haut-justiciers ou aux non haut-justiciers possédant plus de 50 arpents de terres. Cela leur permettait de construire un pigeonnier à pied (isolé, avec rez-de-chaussée). Ceux qui disposaient de terres dont la superficie était moindre ne pouvaient avoir qu'une sorte de volière ou grenier fermés par un volet ou bien un pigeonnier sur piliers, ne contenant que quelques pigeons domestiques.^[3]

Contrairement au reste de la France où le droit de colombier n'est accordé qu'aux nobles, il est possible dans le Limousin, à toute personne ayant reçu une autorisation seigneuriale, de construire un colombier à pied avec boulins jusqu'au sol.

Après la destruction du régime féodal du 4 août 1789^[4], les droits exclusifs des fuies et colombiers ont été abolis. Dès lors, de nouveaux ouvrages de taille et de formes diverses, certains très travaillés, sont apparus tout au long du XIX^{ème} siècle pour y accueillir des oiseaux.

Diverses appellations

Il existe différents termes pour désigner les édifices destinés à l'abri ou à l'élevage des pigeonceaux et le sens de ces appellations peut varier en fonction d'une époque, d'une région ou d'une architecture.

Au XVIII^{ème} siècle par exemple, seul le colombier à pied est considéré comme colombier tandis que le pigeonnier désigne les ouvrages plus modestes comme les fuies ou les volières. A la même époque, la fuie (ou fuye) peut aussi bien désigner une volière dont l'ouverture peut être fermée par un volet, qu'un édifice sans couverture où vivent des pigeons plus sauvages. Ce type de construction aurait été plus présent en Beauce.^[1]



Pigeonnier de la Ferme du Logis, situé à Bourgheroulde (Eure).
Imposant pigeonnier en briques avec randière,

corniche et chaînage d'angle en pierre. Décors en briques vernissées et encorbellement travaillé. La toiture conique couverte de tuiles plates est percée de deux lucarnes en brique et pierre et surmontée d'un lucarnon à épi de faîtage en forme de pigeon.

Photo Maisons Paysannes de Normandie ©
Délégation de l'Eure.

Aujourd'hui, le colombier est un terme synonyme du pigeonnier mais se rapporte particulièrement aux tours rondes des communs des châteaux et des manoirs^[5]. Une fuie désignera plutôt un trou sur une façade dans lequel l'oiseau peut entrer ou simplement un ancien pigeonnier, notamment dans le Bas-Poitou ou en Charente-Maritime.^[6]

Architecture

L'architecture des pigeonniers varie selon les régions ou le domaine où ils sont construits. Pourtant, des éléments communs peuvent être relevés sur ces constructions.

Différents types



Pigeonnier cabane à les Escarits (Haut-Quercy).

Ouvrage en pierre sèche avec toiture en lauze légèrement campaniforme, reposant sur une

voûte en encorbellement classique des Causses
du Haut-Quercy.

La partie inférieure servait de remise tandis que
la partie accueillait les pigeons.

Photo Maisons Paysannes de France ©
Délégation du Lot.



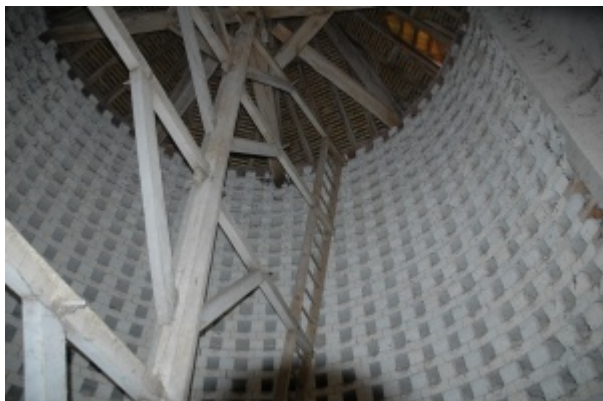
Pigeonnier tourelle d'une maison bourgeoise
périgourdine, Dordogne (24).

Photo Tony Marchal © Photothèque Maisons
Paysannes de France



Façonnage des boulins avec du torchis posé sur
une armature en baguettes de bois brut.

Photo Christian Sutter © Maisons Paysannes de
Normandie, délégation de l'Eure.



Intérieur du pigeonnier à l'Abbaye de Vuluisant (89) avec son échelle en bois donnant accès aux boulins.

Photo Olivier Schelle © Maisons Paysannes de France, Délégation de Vendée.



Boulins en poterie. Chacun accueillait une seule nichée avec de deux à quatre pigeonneaux.

Photo André Mercuzot © Délégation de Côte-d'Or.



Détail des boulins dans le cabanon du plan des Coulettes à Puimisson (04).

Photo Maisons Paysannes de France ©

En 1763, Pierre Jacquet, définit trois types de pigeonniers :

1. celui qui a ou peut avoir des boulins depuis le rez-de-chaussée jusqu'en haut.
2. celui qui est bâti sur des solives ou piliers *columbarium sub pedibus*.
3. la simple volière ou volet à pigeons.^[7]

Pigeonnier à pied

Construction implantée au centre de la cour ou isolée à l'extérieur de la propriété, apparaissant sous la forme d'une tour, de section ronde ou à base carrée, triangulaire ou polygonale.

Ces pigeonniers étaient réservés à la noblesse disposant d'un droit de colombier. Les nids, appelés aussi boulins, étaient arrangés sur toute la hauteur intérieure de l'édifice, du rez-de-chaussée au sommet du pigeonnier.

Pigeonnier sur "piliers ou solive" ou pigeonnier "à cheval"

De base rectangulaire, ou polygonale, construits en pan de bois ou en maçonnerie, l'habitation des pigeons est implantée surélevée du sol au moyen de pilotis en bois ou en pierre, permettant de repousser les prédateurs. Ce type de pigeonnier était accordé à l'époque féodale à des propriétaires dont les terrains étaient inférieurs à 50 arpents.

Les piliers permettent aussi de repousser les prédateurs.

Pigeonnier porche

Le porche, signe d'opulence, marque l'entrée dans une propriété. Elle comporte un colombier sous sa toiture et dispose généralement d'un nombre limité de boulins facilitant l'entretien par les propriétaires.

Pigeonnier compris dans le mur d'une habitation ou d'un bâtiment agricole

Il s'agit la plupart de quelques trous à hauteur du grenier incorporés dans un mur de l'habitation ou sur un bâtiment. Il est appelé aussi pigeonnier domestique ou fuie. Après 1789, ce type d'ouvertures extérieures se développent en façade des habitations et leur nombre est révélateur des moyens financiers des propriétaires ou de leur possession de terres céréalières.^[8] On en trouve de nombreux exemples dans le Quercy.

Pigeonnier tourelle

Construction de forme carrée ou ronde s'intégrant au milieu ou à un angle de la propriété. Ce pigeonnier est un peu plus haut que les bâtiments qui l'entourent.

Emplacement

Le pigeonnier situé sur une propriété, se trouve souvent éloigné de l'habitation. Il peut être indépendant ou compris dans un ensemble de bâtiments. La construction du pigeonnier en retrait s'explique par les désagréments de bruits et d'odeurs générés par les oiseaux. Inversement, son isolement répondait au besoin de calme des pigeons.^[9]

Construit le plus souvent sur terrain sec, il s'oriente vers le sud et contre les vents dominants.

Matériaux

Cet édifice construit en pierre, en pan de bois, en brique ou encore en bauge, est couvert de tuiles plates, d'ardoises ou de lauzes. Suivant les régions, il peut être de pied, sur piliers, colonne ou porche et de forme carrée, ronde, triangulaire ou octogonale. Certaines constructions comportent plusieurs niveaux, parfois divisés pour divers usages (poulailler, remise, habitation,...).

Dispositifs de protection

Le pigeonnier isolé, de section carrée ou ronde est généralement ceinturé totalement ou partiellement d'une corniche (ou randière) de pierre, de briques, de plâtre ou d'un débord incliné de tuiles. En plus d'empêcher l'accès aux rongeurs (rats, fouines, belettes) qui pourraient manger les pigeonceaux ou les œufs, ce débord a l'avantage d'éviter le ruissellement des eaux de pluie.

D'autres pigeonniers disposent d'un haut soubassement en pierre ou reposent sur des piliers ou colonnes renforçant la sécurité contre les nuisibles.

Ouvertures

Le pigeonnier comporte une ou plusieurs fenêtres ou lucarnes par lesquelles entrent les pigeons. Ces ouvertures laissent également passer l'air et le jour dans la construction.

Certains bâtis disposent de volets rabattus le soir pour éviter les attaques de prédateurs. D'autres, pour se protéger des rapaces, comportent des grilles d'envol en bois, plâtre ou pierre, dont les ouvertures sont adaptées à la taille des volatiles.

Une plage d'envol (ou pierre d'envol) servant de perchoir ou facilitant la réception de l'oiseau se trouve généralement devant la fenêtre ou la grille d'envol du pigeonnier.

Organisation intérieure

Les murs intérieurs du pigeonnier disposent de boulines (nids) accueillant chacun un ou deux pigeons. Ils se présentent sous diverses formes : en nids posés simplement sur une structure ou bien façonnés ou compris dans la maçonnerie du pigeonnier.

Les boulines peuvent être réalisés en terre cuite ou avec des tuiles retournées incrustées dans le mur du pigeonnier. Ils peuvent être aussi compris dans l'épaisseur d'un mur en pierre ou en brique dont l'appareillage aura été étudié pour laisser un creux dans l'épaisseur du mur et que les volatiles pourront occuper.

Autrement, certains boulines sont façonnés directement sur une armature en bois couverte de torchis.

Dans un guide décrivant l'architecture du colombier au XVIII^{ème}, il est d'ailleurs recommandé que les nids « soient plus grands que petits, afin que le mâle et la femelle puissent y tenir debout ».^[1]

Généralement, une échelle tournante droite ou courbée vers le haut, attachée à un pivot central, donne accès à toutes les niches afin de récupérer un pigeonceau, ses œufs ou la colombine. Ces trous sont arrangés sur toute la hauteur de l'édifice à pieds ou seulement sur la partie haute, l'espace laissé libre en rez-de-chaussée permettant alors d'accueillir un poulailler ou une remise.

Le nombre de boulines était généralement lié à la surface des terres que possédait le

propriétaire.

D'après Jacqueline Fortin, ancienne déléguée des Maisons Paysannes de Charente-Maritime, il fallait un terrain de 36 arpents pour avoir un pigeonnier de 120 boulins. Certains pigeonniers peuvent contenir jusqu'à 3600 boulins.^[10]

- **Pigeonniers en France**



Pigeonnier porche
côté rue d'une
ferme à Diéval, Pas-
de-Calais (62).
Photo Jean-François
Herlem ©



Pigeonnier porche
côté cour d'une
ferme à Diéval, Pas-
de-Calais (62).
Photo Jean-François
Herlem ©



Colombier du
XVIème siècle de la
ferme du château,
situé à Thois,
Somme (80). Photo
Jean-François Herlem
©



Grille d'envol à
Canchy, Somme
(80). Photo Jean-
François Herlem
©



Grille d'envol en bois
d'un pigeonnier situé
sur une maison à Pont-

de-Metz, Somme (80).
Devant chaque trou est
disposé une plage
d'envol. Photo Jean-
François Herlem ©



Détail du toit
d'un pigeonnier à
Pont-de-Metz,
Somme (80). Le
toit est couvert
de tuiles plates
et d'un épi de
faîtage décoré
d'un pigeon.
Photo Jean-
François Herlem
©



Colombier d'une ancienne maison
seigneuriale à Dromesnil, Somme (80).Photo
Jean-François Herlem ©



Maison comportant sur son pignon un pigeonnier, située à Canchy, Somme (80).Photo Jean-François Herlem ©



Colombier à pied
avec
soubassement
en briques et
partie haute en
torchis
recouverte de
bardeaux de
bois, situé à
Avesnes-
Chaussoy. Photo
Jean-François
Herlem ©
Maisons
Paysannes de
France,
délégation de la
Somme.



Pigeonnier de
l'Abbaye de
Vauluisant, Yonne
(89). Photo Olivier
Schelle © Maisons
Paysannes de
France,
Délégation de
Vendée.



Façade du
pigeonnier de la
Devinière à Seuilly,
Touraine (37).
Photo Amélie
Buisson
Photothèque
Maisons Paysannes
de France ©



Pigeonnier en Sologne (45). Photo M. Pécaud, Photothèque Maisons Paysannes de France ©



Pigeonnier à Bazoges-en-Pareds, Vendée (85). Photo Olivier Schelle © Maisons Paysannes de France, Délégation de Vendée.



Pigeonnier carré en pierre situé à La Villeneuve-les-Convers, Côte d'Or (21). Photo André Mercuzot ©



Pigeonnier carré
situé à Fontaines-
en-Duesmois, Côte
d'Or (21). Photo
André Mercuzot ©



Pigeonnier situé à
Magny-Lambert,
Côte d'Or (21).
Photo André
Mercuzot ©



Pigeonnier situé à Saint-Martin-la-Sauveté,
Loire (42). Photo Robert Maréchal ©



Pigeonnier à Saint-Germain-Lespinasse,
Loire (42). Photo Robert Maréchal ©



Pigeonnier à pan de bois couvert d'un toit en
tuile plate avec clocheton, Nandax (42).
Photo Robert Maréchal ©



Pigeonnier à pan de bois superposé sur
le toit d'une habitation, Limousin.
Photo Tony Marchal © Photothèque
Maisons Paysannes de France.



Habitation en Corrèze (19) avec pigeonnier tourelle. On aperçoit une pierre d'envol devant la petite ouverture destinée aux pigeons. Photo Eric Chalhou ©



Porche à clocheton de la grange de Sagnabous avec pigeonnier intégré. Photo Henri Sabatier © Maisons Paysannes de France, délégation du Cantal.



Pigeonnier en pierre à Mandailles. Photo Maisons Paysannes de

France ©
Délégation du
Cantal.



Pigeonnier tourelle situé dans le Hameau Les
Cazettes (près de Marminiac), Lot (46).
Photo Maisons Paysannes de France ©
Délégation du Lot.



Pigeonnier
aveyronnais. Photo
André Mercuzot ©
Maisons Paysannes
de France,
délégation de Côte
d'Or.



Détail d'une grille
d'envol de
pigeonnier situé en
Aveyron. Photo
André Mercuzot ©
Maisons Paysannes
de France,
délégation de Côte
d'Or.



Intérieur du pigeonnier de Bazoges en
Pared, Vendée (85). Photo Olivier Schelle.

Bibliographie

- Art.2 de la loi du 4 août 1789, dans Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements avis du Conseil d'état, A. Guyot et Scribe, 1834. p.33.
- BEDON M., *Les « derniers châteaux » ou le goût du pastiche*, Revue Vieilles Maisons Françaises, n°97, 1983. pp.46-50.
- DE RAINAC G., *Porches, fuies et pins pignons : quelques éléments du décor traditionnel des vieilles demeures vendéennes*, Revue Vieilles Maisons Françaises, n°97, 1983. pp.53-55.
- DRAC, *Pigeonniers en Limousin, Singularités Architecturales*, Inventaire mené en 2007-2008 par la Conservation Régionale des Monuments Historiques, Fiches disponibles à l'adresse : <http://mpflimousin.free.fr/documentation.php>
- FERRIERE Claude-Joseph de, *Dictionnaire de droit et de pratique*. T1, Paris, 1771. p.302.
- FORTIN J., *Les pigeonniers-fuies, une richesse à découvrir*, Revue Maisons Paysannes de France, n°98, 4T, 1990. pp.18-21.
- GUENOT-LAPEZE M.-C., *Survole rapide au-dessus des pigeonniers du Quercy*, Revue Maisons Paysannes de France, n°110, 4T, pp.5-7.
- HENRY S., *A la bastide et aux champs*, Revue Vieilles Maisons Françaises, n°127, 1983. pp.66-75.
- JACQUET P., *Traité de fiefs*, Samson, Paris, 1763. p.398. Disponible à l'adresse :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9629675d/f7.item.r=types%20de>

- LAURANS R., *Les pigeonniers*, Le logement des animaux domestiques, Ethnozootecnie, n°51, mars 1993. pp.55-74. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65608922/f61>
- LAUZANNE C., *Le colombier du manoir de la Vallée*, Revue Maisons Paysannes de France, n°153, 3T, 2004. p.7.
- LIGER L., *La Nouvelle maison rustique, ou économie générale de tous les biens de campagne; la manière de les entretenir et de les multiplier*, Dixième édition, volume 1, 1772.
- MAZE J., *Quand nos maisons anciennes étaient neuves*, Revue Maisons Paysannes de France, n°79, 1T, 1986. pp.4-7.
- MANNEVILLE P., *Des colombiers aux décors remarquables*, Regards sur la Seine-Maritime, Revue Maisons Paysannes de France, n°123, 1T, 1997. pp.17-20.
- PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON, *A la découverte cabanons et pigeonniers du plateau de Valensole*, Juillet 2014. Disponible à l'adresse : https://parcduverdon.fr/sites/default/files/pnrverdon/pdf/2014_livret_cabanons_pigeonniers.pdf
- SUTTER C., *Restaurer en torchis les boulins d'un colombier bourguignon.*, Revue Maisons Paysannes de France, n°190, 4T, 2013. pp.36-37.
- THARAN M., *Les pigeonniers de Gascogne*, Revue Maisons Paysannes de France, n°37, 3T, 1975. pp.18-19.

Références

1. LIGER L., *La Nouvelle maison rustique, ou économie générale de tous les biens de campagne; la manière de les entretenir et de les multiplier*, Dixième édition, volume 1, 1772. p.14.
2. JACQUET P., *Traité de fiefs*, Samson, Paris, 1763. p.398. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9629675d/f7.item.r=types%20de>
3. FERRIERE Claude-Joseph de, *Dictionnaire de droit et de pratique*. T1, Paris, 1771. p.680.
4. Art.2 de la loi du 4 août 1789, dans *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, réglemens avis du Conseil d'état*, A. Guyot et Scribe, 1834. p.33.
5. Sutter C., *Restaurer en torchis les boulins d'un colombier bourguignon.*, Revue Maisons Paysannes de France, n°190, 4T, 2013. pp.36-37.
6. BEDON M., *Les « derniers châteaux » ou le goût du pastiche*, Revue Vieilles Maisons Françaises, n°97, 1983. pp.46-50.
7. JACQUET P., *Traité de fiefs*, Samson, Paris, 1763. p.398. Disponible à l'adresse : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9629675d/f7.item.r=types%20de>
8. DRAC, *Pigeonniers en Limousin, Singularités Architecturales*. Inventaire mené en 2007-2008 par la Conservation Régionale des Monuments Historiques, Fiches disponibles à l'adresse : <http://mpflimousin.free.fr/documentation.php>
9. HENRY S., *A la bastide et aux champs*, Revue Vieilles Maisons Françaises, n°127, 1983, p.72.

10. FORTIN J., *Les pigeonniers-fuies, une richesse à découvrir*, Revue Maisons Paysannes de France, n°98, 4T, 1990. p.20.

Récupérée de

« https://wiki.maisons-paysannes.org/index.php?title=Pigeonniers_et_colombiers&oldid=5865 »